

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LE FUGERET

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	10
Nb de membres présents	10
Nb de suffrages exprimés	10
Votes Contre	—
Votes Pour	10
Abstentions	

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 28/02/2020
Séance : 28/02/2020

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	10
Nb de suffrages exprimés	10
Votes Contre	—
Votes Pour	10
Abstentions	

Mairie de Le Fugeret, 1er adjoint délégué sur le compte administratif de l'exercice 2019

M. BERTHELEMY André, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	47 677.47	51 489.71	11 218.35	13 241.95	58 895.82	64 731.66
TOTAUX	47 677.47	51 489.71	11 218.35	13 241.95	58 895.82	64 731.66
Résultat de clôture	0.00	3 812.24	0.00	2 023.60	0.00	5 835.84

Restes à réaliser	
Besoin / excédent de financement Total	5 835.84
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement	0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- 5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
3 812.24	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

BERAUD MICHÈLE, BONNETTY MONIQUE, ALBANO NICOLE, LESBROS JEAN-MARC, FAY ERIC PIERRE
DEBOLUSIANO D., HONNOUAT J., OPERTO A., OBRAVSA., PESE A.

Pour expédition conforme,

OPERTO A.
(Signature)


(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.